

**« Les anciens au service du moderne.  
Les départements, vecteurs d'une politique d'aménagement  
numérique du territoire »**

*François-Mathieu Poupeau, chercheur CNRS à l'Université Paris Est (LATTIS)  
Article publié dans Pouvoirs locaux, n°75/IV, décembre 2007, pages 78-83.*

*L'histoire semble parfois se répéter. Après les chemins de fer, les routes, le téléphone, l'électricité, l'adduction d'eau, les départements font leur grand retour dans le déploiement des services publics en réseaux, perpétuant le rôle de « passeurs » vers la modernité qu'ils n'ont cessé de jouer dans ce domaine depuis plus d'un siècle. A l'heure de la société de l'information, ils sont de plus en plus nombreux à se lancer dans la construction de réseaux à hauts débits afin de combler la « fracture numérique » qui touche très directement les espaces qu'ils gouvernent. Cet article remonte aux origines de cette implication, en jauge l'importance, en décrit les modalités et identifie ce qui fait la force d'un échelon qui, tout en étant décrié pour ce qui serait son archaïsme, n'en montre pas moins une capacité étonnante, celle d'être aujourd'hui encore en phase avec certains enjeux majeurs de notre société.*

## **Introduction**

Parler de l'intervention des départements dans les hauts débits peut avoir de quoi surprendre à l'heure où internet tisse inlassablement sa toile dans le monde et soulève des questions inédites en matière de gouvernance. Tout semble opposer le « réseau des réseaux », symbole de post-modernité, support de la société de l'information et un échelon territorial ancien, hérité des Lumières et souvent décrié pour ce qui serait son archaïsme et son incapacité à répondre aux enjeux actuels de l'action publique.

Pourtant, dans ce domaine comme dans d'autres, la réalité invite à aller à rebours des idées reçues et il n'est pas exagéré d'affirmer qu'en France, l'intervention des départements constitue depuis quelques années l'un des faits majeurs en matière d'« action publique numérique ». Les initiatives ne cessent de se multiplier dans le développement des usages : équipement des collèges et des services publics, implantation de bornes d'accès, actions de sensibilisation du public, développement de l'e-administration, mise en place de systèmes d'information géographique... Mais c'est surtout dans le domaine des infrastructures que les départements s'illustrent le plus. Bénéficiant des avancées offertes aux collectivités territoriales par la loi sur la confiance numérique (2004), bon nombre d'entre eux se sont lancés dans des projets souvent ambitieux : couverture des zones dites « blanches » (c'est-à-dire ne bénéficiant d'aucune offre de la part des opérateurs), construction de réseaux de fibres optiques... Se faisant en marge des lois de décentralisation, ces initiatives positionnent les départements comme des vecteurs incontournables de l'aménagement numérique du territoire, perpétuant d'une certaine manière le rôle de « passeur » vers la modernité qu'ils ont toujours joué dans l'histoire des grands réseaux de service public.

## **Agir local pour échanger global : l'entrée des collectivités territoriales dans l'économie numérique**

Comme pour l'ensemble des collectivités territoriales françaises, cet activisme des départements trouve son origine au milieu des années 1990, à une période de transformation radicale du secteur des télécommunications (Poupeau, 2004). Le paysage industriel et institutionnel est alors profondément redessiné par les directives européennes, qui mettent fin à la situation de monopole dont jouissait jusque là France Télécom. Les services finals sont ouverts à la concurrence, le client ayant théoriquement le loisir de choisir un nouveau fournisseur. La construction d'infrastructures n'est plus l'apanage de l'opérateur historique, des concurrents privés pouvant établir leurs propres réseaux. L'un des effets majeurs de ce processus de libéralisation est la fin d'une conception uniforme et égalitaire de l'accès aux services pour la population, telle qu'elle avait été mise en avant durant la période précédente, celle du monopole. Désormais, la norme n'est plus l'homogénéité du réseau mais la différenciation, dessinant une France numérique à plusieurs vitesses. Pour ne prendre que l'exemple de l'ADSL, si les trois quarts de la population, concentrés sur 21% du territoire national, ont accès fin 2002 à cette technologie, pour le quart restant, l'avènement de la société de l'information relève plus de l'incantation que de la réalité, en raison de l'absence d'investissements<sup>1</sup>.

Face à cette situation, le monde des collectivités locales ne tarde pas à réagir (Poupeau, 2004). Les premières initiatives significatives émergent au milieu des années 1990. A une période où les hauts débits commencent à être considérés comme un service public au même titre que l'eau ou l'électricité, quelques intercommunalités (Grand Nancy, Sippérec dans la banlieue parisienne, Communauté urbaine de Lyon, District urbain de Toulouse) et un département (Tarn) estiment alors que la lutte contre la « fracture numérique » passe par une intervention plus active des collectivités, l'Etat leur semblant par trop timoré dans son engagement. S'engage alors un long processus, chaotique et conflictuel, de conquête d'une nouvelle compétence : la possibilité pour les collectivités locales d'établir par elles-mêmes des réseaux à haut débit. De 1996 à 2004, les débats s'intensifient au fur et à mesure que les inégalités d'accès s'accroissent et que la question des hauts débits devient un enjeu de société. Les revendications des collectivités butent sur l'opposition de France Télécom et d'une partie de l'appareil d'Etat, qui reste encore fortement imprégné de la doctrine du Conseil d'Etat sur l'intervention économique locale. Certains craignent en outre que l'évolution du cadre législatif ne constitue un danger pour les finances publiques, eu égard à l'ampleur des investissements à réaliser. Malgré ces réticences fortes, l'action du Grand Nancy et de ses homologues finit par payer. Soutenue par les grandes associations d'élus locaux puis par l'Autorité de régulation des télécommunications (future ARCEP), qui souhaite intensifier la concurrence, elle débouche sur une transformation majeure du paysage institutionnel français avec la loi sur la confiance numérique votée en 2004. Désormais, les collectivités territoriales se voient reconnaître une nouvelle prérogative puisqu'elles peuvent construire par elles-mêmes ou en ayant recours à des opérateurs privés des réseaux à hauts débits destinés à irriguer tout ou partie de leur territoire.

---

<sup>1</sup> Source : OTeN, « Aménagement numérique et haut débit », étude datant du 16 novembre 2006 (disponible sur le site de l'OteN)

## Les conseils généraux, un fer de lance dans la lutte contre la « fracture numérique »

Parmi l'ensemble des projets qui ont été menés par les collectivités territoriales, ceux initiés par les conseils généraux sont particulièrement nombreux et surtout structurants. Quelques données générales portant sur la construction de réseaux départementaux donneront la mesure de cet engagement qui a pu étonner plus d'un observateur<sup>2</sup>. Le nombre de projets tout d'abord, qui fait apparaître une montée en puissance progressive des initiatives départementales, surtout depuis le vote de la loi sur la confiance numérique. Fin 2003, sur les 164 projets répertoriés par l'Observatoire des télécommunications dans la ville, 35% émanaient déjà de cet échelon territorial, contre 55% pour les intercommunalités et 10% pour les régions (Poupeau, 2004). En 2005 et 2006, ils totalisaient presque la moitié des 77 et des 41 projets que comptait alors notre pays<sup>3</sup>. Mais c'est surtout l'importance des montants financiers en jeu qui permet de mesurer cette forte implication. A l'heure actuelle, près de 600 millions d'euros sont investis par les conseils généraux dans des projets de couverture de « zones blanches » ou de construction de réseaux à hauts débits<sup>4</sup>. Ces subventions représentent près de 60% des sommes engagées par les collectivités territoriales<sup>5</sup>. Elles génèrent à elles seules un investissement total de 1122,1 M€, ce qui donne la mesure de leur effet d'entraînement<sup>6</sup>.

Cette présence massive des conseils généraux dans l'aménagement numérique du territoire s'explique de deux manières. Elle renvoie tout d'abord à l'insuffisance d'investissements qui s'est manifestée depuis une décennie sur certains maillons des infrastructures à hauts débits (Poupeau, 2004). Pour filer une métaphore routière, les réseaux à hauts débits peuvent être comparés à des autoroutes et routes nationales (*backbones*), à des routes départementales (réseaux dits de collecte) et enfin à des voies communales et intercommunales (réseaux de desserte). Avec la libéralisation du marché des infrastructures, ces différents maillons n'ont pas bénéficié de la même attention de la part des opérateurs. Assez rapidement, les réseaux internationaux et nationaux (*backbones*) reliés aux grandes agglomérations ont été l'objet d'investissements importants, contrairement aux réseaux de collecte voire de desserte, qui ont pâti bien souvent d'un manque d'intérêt. De ce fait, les territoires parmi les plus exposés à la « fracture numérique » se situent à un niveau à la fois infra-régional et supra-métropolitain, espace d'intervention privilégié des conseils généraux.

L'autre facteur explicatif de cet activisme départemental tient aux atouts dont disposent aujourd'hui les conseils généraux dans la conduite des politiques publiques, atouts qui leur confèrent un « avantage concurrentiel » certain vis-à-vis des Régions, qui auraient également vocation – et certaines d'entre elles le font – à s'investir dans de telles actions. Le fort ancrage territorial des conseils généraux, via leur réseau d'élus, leur capacité financière, leur expérience déjà ancienne en matière d'aménagement rural (vicinalité, électrification, adduction d'eau...) sont autant de forces leur permettant de soutenir de tels projets. S'y ajoute

---

<sup>2</sup> En précisant dès à présent que la construction d'un réseau à haut débit sur tout ou partie du territoire départemental ne constitue pas la seule forme d'intervention possible pour un conseil général. Nous verrons par la suite que d'autres stratégies sont tout à fait envisageables et qu'il ne faudrait pas faire de cette solution la panacée universelle

<sup>3</sup> Source : ARCEP, « L'intervention des collectivités locales dans les télécommunications. Compte-rendu des travaux du Comité des Réseaux d'Initiative Publique », 15 mars 2007, page 14 (disponible sur le site de l'ARCEP)

<sup>4</sup> Pour un récapitulatif exhaustif de ces projets, cf tableau 1

<sup>5</sup> Calcul effectué à partir des données de l'ARCEP concernant les projets de délégation de service public couvrant une population de plus de 60.000 habitants (ARCEP, *opus cité*, page 15)

<sup>6</sup> Chiffre qui ressort de l'ensemble des projets existant fin juin 2007 (cf tableau 1)

une autre ressource, décisive dans un domaine comme les hauts débits où les coûts de génie civil sont parfois prohibitifs : la maîtrise d'une voirie routière très importante et qui plus est renforcée par le transfert récent d'une partie du réseau national suite à l'Acte II de la décentralisation. L'ensemble de ces atouts placent les départements en position privilégiée dans l'aménagement numérique du territoire, leur conférant un rôle capital dans la conduite de politiques publiques où la proximité et la rapidité de décision et d'exécution constituent des facteurs décisifs.

### **Les initiatives des départements en matière de hauts débits : un bref panorama**

A l'heure actuelle, l'engagement des départements dans l'aménagement numérique du territoire recoupe des situations somme toute variables, fruits d'une combinatoire assez complexe de facteurs très différents : spécificités morphologiques et démographiques du territoire concerné (densité de population, topographie...); attractivité pour les opérateurs (nature et importance du tissu économique...); acuité des enjeux en matière de nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC); sensibilité et philosophie d'action des élus vis-à-vis de ces questions; existence de projets portés par d'autres collectivités territoriales (intercommunalités, régions...)... Ces facteurs expliquent qu'au-delà de l'intérêt que portent tous les exécutifs départementaux à la thématique du haut débit, les engagements soient sensiblement différents d'un territoire à un autre<sup>7</sup>.

S'il est aujourd'hui assez difficile de dresser un panorama complet et surtout stabilisé de l'ensemble de ces initiatives - il n'est pas un mois sans qu'un projet n'apparaisse -, on peut en première approche distinguer deux principales stratégies de la part des conseils généraux.

#### *Laisser faire le marché : l'accompagnement et la voie contractuelle*

Un premier ensemble de départements, une quarantaine environ, n'estime pas nécessaire pour le moment de profiter des avancées du cadre législatif et réglementaire pour construire ou faire construire une infrastructure départementale à haut débit. Certains sont déjà bien dotés en réseaux de collecte et il s'agit donc surtout pour eux d'accompagner les interventions des opérateurs. D'autres connaissent des problèmes de disparités d'accès sur leur territoire mais ne souhaitent pas s'engager dans des actions plus volontaristes. Une telle attitude n'est pas toujours synonyme d'inaction, ces départements empruntant souvent d'autres voies que l'intervention directe pour favoriser l'accès aux réseaux à hauts débits. Beaucoup d'entre eux (une trentaine d'après l'ARCEP) choisissent par exemple la voie contractuelle en nouant un partenariat étroit avec France Télécom, via la « Charte des départements innovants » lancée en 2004 par l'opérateur historique pour contrer la loi sur la confiance numérique. Dans ce document, l'opérateur consigne un certain nombre d'engagements forts concernant le déploiement de l'ADSL avec, très souvent, la perspective d'une accélération des investissements déjà programmés. En contrepartie, les départements promettent de favoriser la diffusion vers l'opérateur d'informations relatives à la demande et de promouvoir l'usage des NTIC. Dans certains cas, la charte s'accompagne d'aides financières qu'il est difficile d'estimer, faute de données publiques. Elle peut donc être un moyen d'accélérer l'aménagement numérique du territoire départemental, et ce à moindre coût, même si elle

---

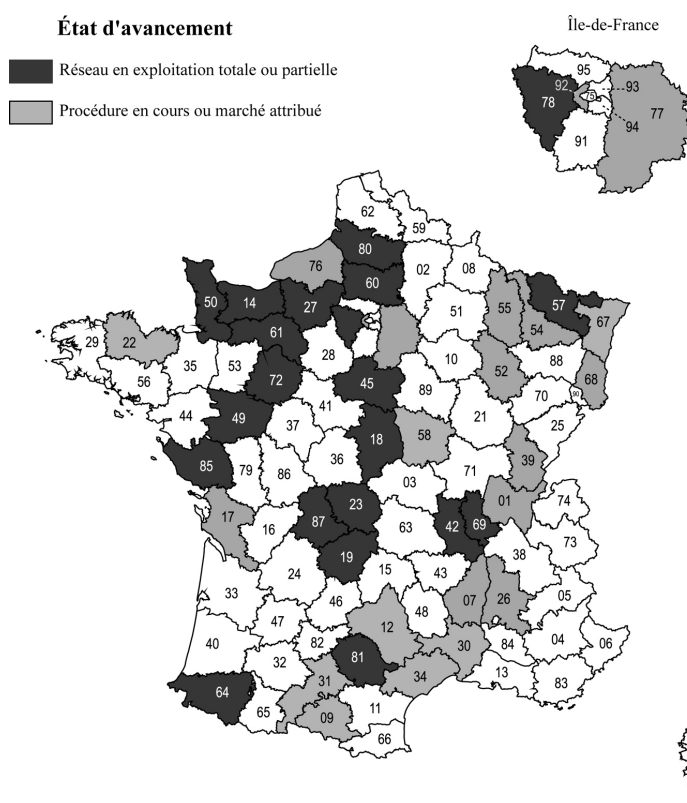
<sup>7</sup> Pour une illustration du poids de certains de ces facteurs sur l'attitude des conseils généraux et, plus largement, des collectivités territoriales, cf l'exemple des régions de Basse et de Haute Normandie développé par Anne Frémont-Vanacore (Frémont-Vanacore, 2004).

suscite de fortes réticences de la part de l'ARCEP, qui craint qu'elle ne fige trop la situation au profit de l'opérateur historique.

*Intervenir directement : la construction de réseaux départementaux de fibres optiques*

De plus en plus nombreux sont les conseils généraux - y compris parmi ceux qui ont été au départ signataires de la « Charte des départements innovants » - à opter aujourd'hui pour une autre attitude, plus volontariste dans sa forme : la construction de réseaux départementaux de fibres optiques. A l'heure actuelle, comme le montre la carte qui suit, complétée par le tableau 1, une quarantaine de projets ont été lancés ou sont achevés, sans compter une vingtaine d'autres qui en sont encore au stade de l'étude :

**Fig. 1.** Les réseaux à hauts débits initiés par les conseils généraux (fin juin 2007<sup>8</sup>)



Deux voies principales s'offrent aux conseils généraux qui font le choix d'une telle stratégie. La première, le *marché de services*, est encore très minoritaire aujourd'hui, n'ayant été mobilisée que dans les départements du Calvados, de l'Orne et de la Vendée. Dans ce cas, le conseil général agit sous forme d'achat de prestation, en payant un opérateur privé pour qu'il déploie ses propres réseaux sur tout ou partie du territoire départemental, suivant un échéancier négocié. Les montants engagés sont assez faibles pour la collectivité, de l'ordre d'une dizaine de millions d'euros maximum. Les réseaux sont alors propriété de l'opérateur, qui peut ou non décider de les ouvrir à d'autres fournisseurs d'accès. L'autre voie est celle de

<sup>8</sup> Sources : cartes de l'AVICCA (« Réseaux haut débit de collectivités (Réseaux Ouverts d'Initiative Publique) », 26 juin 2007, site internet de l'AVICCA) et de l'ARCEP (*opus cité*, page 16). Nous remercions Franck Bazille pour son aide précieuse dans la réalisation de cette carte

la *délégation de service public*, par concession ou par affermage. Le conseil général choisit alors un exploitant chargé de construire et d'entretenir pour son compte le réseau départemental, en contrepartie d'une subvention d'équipement et d'une rémunération perçue auprès des fournisseurs d'accès. Les contraintes sont plus fortes pour le conseil général. Il est d'abord nécessaire de développer en interne une expertise minimale pour pouvoir suivre l'activité du concessionnaire et être à même de mieux le contrôler tout au long de la vie du contrat. Mais surtout, le montage induit un engagement financier beaucoup plus important pour la collectivité, comme le montre le tableau 1, où figurent l'ensemble des coûts induits pour les départements. Le montant médian des subventions consenties est de l'ordre d'une trentaine de millions d'euros, ce qui est loin d'être négligeable pour certains budgets. La somme atteint les 60 M€ en Moselle et jusqu'à 75M€ dans le Rhône. Malgré ces contraintes, cette voie reste aujourd'hui très largement majoritaire et concerne près de 90% des projets. Le soutien actif dont elle bénéficie de la part de l'Etat n'y est pas étranger. Cette solution est en effet fortement soutenue par la Caisse des dépôts et consignation, qui est un partenaire financier essentiel pour beaucoup de conseils généraux. Elle est en outre recommandée par l'ARCEP dans la mesure où elle offre davantage de garanties que le marché de services en matière de concurrence, les réseaux étant propriété du conseil général, qui peut imposer à l'exploitant de les ouvrir à l'ensemble des fournisseurs d'accès à internet.

## **Conclusion**

Exposés très directement aux effets de la « fracture numérique », les départements se sont positionnés depuis quelques années comme des acteurs centraux dans l'aménagement numérique du territoire. Le nombre de projets dont ils sont à l'initiative, leur ampleur, l'importance des sommes engagées montrent bien comment un tel échelon, dont peu s'imaginaient il y a encore dix ans qu'il puisse jouer un quelconque rôle, a su saisir la question des hauts débits et, ce faisant, conforter une légitimité régulièrement mise à mal par ses détracteurs. Il y a fort à parier que cet activisme ne se tarira pas dans les prochaines années, dans la mesure où l'explosion prévisible des besoins des internautes nécessitera le déploiement de nouveaux réseaux, en lieu et place de la technologie de l'ADSL, qui permet aujourd'hui d'avoir accès à moindre coût aux NTIC. Dans ce contexte, les conseils généraux – mais aussi les intercommunalités voire les régions – pourraient être appelés à intensifier leur engagement aux côtés des opérateurs et de l'Etat.

Un tel dynamisme ne saurait étonner si l'on se situe dans le temps long, celui de l'historien. Les départements ont en effet toujours joué ce rôle de « passeur » vers la modernité, en s'invitant aux côtés des opérateurs privés et de l'Etat dans le déploiement des grands réseaux de service public. Dans les chemins de fer (Wolkowitsch, 2004), les routes (Thoenig, 1980), les télécommunications (Vedel, 1992), l'électrification (Poupeau, 2007), l'adduction d'eau, leur intervention a souvent été décisive – quoique fort méconnue - et a su accompagner voire accélérer les mutations qu'a connues la société française tout au long du vingtième siècle. Nouvel avatar de cette tradition d'intervention ancienne, l'engagement des conseils généraux dans l'aménagement numérique du territoire nous montre en tout cas la capacité d'un vieil échelon à se régénérer constamment en s'ouvrant de nouveaux champs d'action, élément expliquant en partie sa survivance au sein du système politico-administratif français.

## **Bibliographie**

Frémont-Vanacore A., « Réseaux de télécommunications et aménagement du territoire en France : les collectivités locales au cœur du débat », *Flux*, n°58, octobre-décembre 2004, pages 20-31.

Poupeau F.-M., *Le service public à la française face aux pouvoirs locaux. Les métamorphoses de l'Etat jacobin*, Paris, CNRS Editions, 2004.

Poupeau F.-M., « La fabrique d'une solidarité nationale. Etat et élus ruraux dans l'adoption d'une péréquation des tarifs de l'électricité en France », *Revue française de science politique*, vol. 57, n°5, 2007, pages 599-628.

Thoenig J.-C., *L'administration des routes et le pouvoir départemental. Vie et mort de la vicinalité*, Paris, Editions Cujas (collection GRAL), 1980.

Vedel T., « Les relations télécoms-collectivités territoriales », in Muller P. (sous la direction), *L'administration française est-elle en crise ?*, Paris, L'Harmattan, 1992.

Wolkowitsch M., « Le siècle des chemins de fer secondaires. Les entreprises, les réseaux, le trafic », numéro spécial de la *Revue d'histoire des chemins de fer*, n°30, printemps 2004.

**Tableau 1. Les réseaux d'initiative publique initiés par les conseils généraux en France métropolitaine (situation fin juin 2007<sup>9</sup>)**

| <b>Département</b>                          | <b>Nature et objectif du projet</b>                              | <b>Pourcentage de la population concernée</b> | <b>Avancement du projet</b> | <b>Nature du montage</b> | <b>Coût total du projet</b> | <b>Montant de la subvention</b> |
|---|--|---|-----------------------------|--------------------------|-----------------------------|---------------------------------|
| Ariège                                      | Construction d'un réseau départemental                           | 88%   | Marché attribué             | DSP (affermage, 20 ans)  | 26,4 M€                     | 21,6 M€ (81%)                   |
| Aveyron                                     | Couverture des zones blanches et des zones artisanales           | 96%   | Marché attribué             | DSP (concession, 15 ans) | 22 M€                       | 13,9 M€ (63%)                   |
| Calvados                                    | Couverture totale du département                                 | 100%  | Marché attribué             | Marché de services       | 12 M€                       | 8 M€ (72%)                      |
| Charente-Maritime                           | Construction d'un réseau départemental                           | 100%  | Marché attribué             | DSP (concession, 20 ans) | 57 M€                       | 22,5 M€ (39%)                   |
| Cher  | Construction d'un réseau autour de Bourges                       | 35%   | Réseau en exploitation      | Régie                    | 2,4 M€                      | 2,4 M€ (100%)                   |
| Corrèze, Creuse, Haute-Vienne <sup>10</sup> | Construction d'un réseau départemental                           | 99,6%   | Réseau en exploitation      | DSP (concession, 20 ans) | 68,6 M€                     | 38,4 M€ (56%)                   |
| Eure  | Construction d'un réseau départemental                           | 99,5%   | Réseau en exploitation      | DSP (affermage, 15 ans)  | 25,7 M€                     | 6,5 M€ (25%)                    |
| Haute-Garonne                               | Couverture des zones blanches                                    | 144 communes                                  | Marché attribué             | Marché public            | 3 M€                        | 3 M€ (100%)                     |
| Jura  | Construction d'un réseau départemental                           | 92,98%  | Marché attribué             | DSP (concession, 20 ans) | 37 M€                       | 15,2 M€ (41%)                   |
| Loire                                       | Construction d'un réseau départemental                           | 74%   | Marché attribué             | DSP (concession)         | 47 M€                       | 16,5 M€ (35%)                   |
| Loiret                                      | Construction d'un réseau départemental                           | 100%  | Réseau en exploitation      | DSP (concession, 20 ans) | 65 M€                       | 19,9 M€ (30,6%)                 |
| Maine-et-Loire (1)                          | Construction d'un réseau départemental                           | 70%   | Réseau en exploitation      | DSP (concession, 20 ans) | 41 M€                       | 23 M€ (56%)                     |
| Maine-et-Loire (2)                          | Extension du réseau départemental. Couverture des zones blanches | Non communiqué (NC)                           | Marché attribué             | DSP (concession, 17 ans) | 11 M€                       | 3 M€ (27%)                      |

<sup>9</sup> d'après des données AVICCA (fiches projet sur les réseaux ouverts d'initiative publique, 26 juin 2007, site internet de l'Avicca) complétées par l'ARCEP et la consultation de quelques sites de conseils généraux lorsque les informations n'étaient pas disponibles. Ne figurent ici que les procédures étant au moins au stade de l'attribution des marchés. Ne figurent pas non plus les cofinancements (Conseils régionaux, FEDER...) inclus dans le montant de certaines subventions départementales

<sup>10</sup> cas un peu particulier de projet régional monté sur la base d'un engagement départemental



|                      |   |       |                        |                          |                  |                         |
|----------------------|---|-------|------------------------|--------------------------|------------------|-------------------------|
| Manche               | Construction d'un réseau départemental                                  | 100%  | Réseau en exploitation | DSP (affermage)          | 66 M€            | 41,5 M€ (62,9%)         |
| Haute-Marne          | Couverture des zones blanches   | 3%    | Marché attribué        | DSP (concession, 5 ans)  | 3,8 M€           | 1,9 M€ (50%)            |
| Moselle              | Construction d'un réseau départemental                                  | 100%  | Réseau en exploitation | DSP (affermage, 15 ans)  | 61,5 M€          | 61,5 M€ (100%)          |
| Nièvre               | Construction d'un réseau départemental et couverture des zones blanches | 100%  | Marché attribué        | DSP (concession, 20 ans) | 42,4 M€          | 25,6 M€ (60%)           |
| Oise                 | Construction d'un réseau départemental                                  | 95%   | Réseau en exploitation | DSP (concession, 22 ans) | 48,5 M€          | 24,5 M€ (50,5%)         |
| Orne                 | Couverture totale du département  | 100%  | Marché attribué        | Marché de services       | 8 M€             | 4,8 M€ (60%)            |
| Pyrénées-Atlantiques | Construction d'un réseau départemental                                  | 95%   | Réseau en exploitation | DSP                      | 62 M€            | 42 M€ (67%)             |
| Bas-Rhin             | Construction d'un réseau départemental                                  | NC    | Marché attribué        | NC                       | NC               | NC                      |
| Haut-Rhin            | Couverture des zones blanches   | NC    | Marché attribué        | DSP (concession, 15 ans) | 10 M€            | 6,2 M€ (61%)            |
| Rhône                | Construction d'un réseau départemental                                  | 13,5% | Réseau en exploitation | DSP (concession, 30 ans) | 220 M€           | 75 M€ (34%)             |
| Sarthe               | Construction d'un réseau départemental                                  | 94%   | Réseau en exploitation | DSP (concession, 20 ans) | 38 M€            | 22,7 M€ (60%)           |
| Seine-Maritime       | Couverture des zones blanches   | NC    | Marché attribué        | Marché public            | 4,3 M€           | 4,3 M€ (100%)           |
| Seine-et-Marne (1)   | Construction d'un réseau départemental                                  | 100%  | Marché attribué        | DSP (concession, 20 ans) | 75,5 M€          | 30,4 M€ (41%)           |
| Seine-et-Marne (2)   | Couverture des zones blanches   | NC    | Marché attribué        | Marché public            | 5 M€             | 5 M€ (100%)             |
| Yvelines             | Construction d'un réseau départemental                                  | NC    | Réseau en exploitation | DSP (concession, 20 ans) | 17 M€            | 11,5 M€ (68%)           |
| Somme                | Construction d'un réseau départemental                                  | 98%   | Réseau en exploitation | Contrat de gérance       | 32 M€            | 32 M€ (100%)            |
| Tarn                 | Construction d'un réseau départemental                                  | NC    | Réseau en exploitation |                          | NC               | NC                      |
| Vendée               | Couverture totale du département  | 100%  | Marché attribué        | Marché de services       | 10 M€            | 10 M€ (100%)            |
| <b>TOTAL</b>         |   |       |                        |                          | <b>1122,1 M€</b> | <b>580,8 M€ (51,7%)</b> |

